



Québec, le 17 mars 2026



Objet : Demande complémentaire du 16 mars 2026
N/D : 2688670SST

La présente fait suite à votre demande complémentaire reçue le 16 mars dernier, laquelle visait à obtenir les données suivantes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026 :

- Le nombre de lésions professionnelles, en les distinguant par accidents de travail, maladies professionnelles et décès, pour le secteur SCIAN 06 – Construction ou, à défaut, le secteur bâtiment et travaux publics;
- Le nombre total de lésions professionnelles, en les distinguant par accidents de travail, maladies professionnelles et décès, pour tous les secteurs confondus.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau répertoriant les événements inscrits pour les lésions professionnelles, ventilés par secteur, et ce, pour la période entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier 2026. Considérant les délais pour rendre une décision d'admissibilité et la maturité nécessaire, les nombres présentent les réclamations inscrites sans égard à la décision d'admissibilité.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,


Signature numérique de
Emmanuelle Morin
DN : cn=Emmanuelle Morin,
o=DGAJ, ou=Laroche Avocats
CNESST,
email=emmanuelle.morin@cnesst.
gouv.qc.ca, c=CA
Date: 2026.03.17 13:10:00 -0400
Emmanuelle Morin, avocate
emmanuelle.morin@cnesst.gouv.qc.ca
Téléphone : [redacted]
Télécopieur : 418 528-7245

EM/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

REPARTITION DES EVENEMENTS INSCRITS
DU 1ER AU 31 JANVIER 2026
SELON LE SECTEUR SCIAN ET L'ANNEE D'INSCRIPTION

SECTEUR SCIAN	ANNEE DE L'INSCRIPTION		
	2026		
	CATEGORIE		TOTAL
	Accident du travail	Maladies professionnelles	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE
AGRICULTURE	89	4	93
FORESTERIE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES DE SOUTIEN A LA FORESTERIE	23	2	25
EXTRACTION MINIERE, EXPLOITATION EN CARRIERE ET EXTRACTION DE PETROLE ET DE GAZ	105	7	112
SERVICES PUBLICS	54	3	57
CONSTRUCTION	792	56	848
FABRICATION DE BIENS DURABLES	850	91	941
FABRICATION DE BIENS NON DURABLES	751	63	814
COMMERCE DE GROS	366	9	375
COMMERCE DE DETAIL	985	45	1 030
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	835	27	862
FINANCE ET ASSURANCES	63	5	68
SERVICES IMMOBILIERS ET SERVICES DE LOCATION ET DE LOCATION A BAIL	58	2	60
SERVICES PROFESSIONNELS, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	101	11	112
SERVICES AUX ENTREPRISES, SERVICES RELATIFS AUX BATIMENTS ET AUTRES SERVICES DE SOUTIEN	462	23	485
SERVICES D'ENSEIGNEMENT	985	17	1 002
SOINS DE SANTE ET ASSISTANCE SOCIALE	2 940	60	3 000
INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS	148	4	152
HEBERGEMENT ET SERVICES DE RESTAURATION	386	22	408
AUTRES SERVICES	321	20	341
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	674	29	703
AUTRES OU NON CODES	371	1 930	2 301
TOTAL	11 359	2 430	13 789

SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.
DONNEES OBSERVEES AU 31 JANVIER DE L'ANNEE ETUDIEE.
RAPPORT D26-173-EVEN-INSC_2026 PRODUIT LE 2026-03-17.